

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 10 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix septembre à 18h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle polyvalente - La Rua (05600 RISOUL) en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Sens du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation :

Le 3 septembre 2021

Date d'affichage :

Le 3 septembre 2021

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes JUZIAN Catherine, VASINA Pauline, TUDORET Sabira, MM. BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : BALLOCCHI Sylvie pouvoir à Mme JUZIAN Catherine, RODINI Jean-Louis pouvoir à M. BONNAFFOUX Mickaël, COMBAL Benjamin

Absent : BRUN Jean Luc.

Secrétaire de séance : VASINA Pauline.

Objet : Approbation des tarifs du stationnement à Risoul 1850.

L'ensemble des tarifs ci-dessous s'entendent TTC.

VU la délibération n° 2020-84 en date du 20 novembre 2020, relative aux tarifs du stationnement à Risoul 1850.

Parking couvert de Risoul 1850 :

Monsieur le Maire propose de reconduire les droits de stationnement relatifs au parking couvert de Risoul 1850, votés en 2020.

Il propose ainsi d'appliquer les tarifs comme annexés à la présente délibération, à compter de la saison hivernale 2021-2022.

Dans une démarche de valorisation des efforts fournis par les propriétaires membres du Label Risoul Qualité Confort Hébergement, une réduction de 150 € est attribuée aux détenteurs de la carte Club Ambassadeurs Premium, sur l'abonnement saison.

Un tarif spécial abonnement 7 jours à 52 € est instauré pour les abonnements pris par l'office du tourisme, dans le but d'être commercialisés en package par la centrale de réservation.

Parking de l'Office de tourisme :

La gratuité du stationnement de ce parking est reconduite, comme mis en place à compter de l'hiver 2020-2021.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

005-210501193-20210910-d2021-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2021

Affichage : 13/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Stationnement des camping-cars :**Saison hivernale :**

- 15,00€/journée (électricité et eau compris),
- 10,00€/journée (sans eau ni électricité),

- 60,00€/semaine (avec eau et électricité)
- 50,00€/semaine (sans eau ni électricité).

Saison estivale :

- 10,00€/journée (avec eau et électricité),
- gratuit (sans eau ni électricité),
- 40,00€/semaine (avec eau et électricité).

Hors saison : 5,00€/journée (avec eau et électricité). Gratuit (sans eau ni électricité).

Forfait mensuel avec eau et électricité : 200,00€.

A ce tarif s'ajoute la perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Modalités de remboursement :

Compte tenu de la situation sanitaire, les clients qui se seraient acquittés de droits de stationnement alors que le parking a été amené à fermer ou qui n'auraient pu bénéficier de leur droits acquis en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 (sur présentation d'un justificatif) ; pourrons prétendre à un remboursement prorata temporis en application de la présente délibération, à condition d'avoir effectué la demande de remboursement dans un délai de 3 mois à compter de la période ou la prestation n'a pu être effectuée. Dans la mesure du possible le remboursement sous forme d'avoir sera privilégié.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la proposition de M. le Maire,

Adopte les tarifs du parking couvert de Risoul 1850 comme annexés à la présente délibération ;

Adopte la réduction de 150 € sur le forfait saison, pour les détenteurs de la carte Premium émise par l'office de tourisme ;

Adopte le tarif spécial abonnement à 52 € pour l'office de tourisme, dans le cadre des ventes de la centrale de réservation ;

Adopte les tarifs de l'aire de stationnement des campings cars ;

Approuve les modalités de remboursement liés à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Régis SIMOND



Parc de stationnement

637 places dont 430 couvertes hauteur max 2,30 m

Attention! le changement de place stationnement entre les différents niveaux est impossible

Attention! the change of parking space between different levels is impossible

TARIFS HORAIRES / PRICE LISTS

(chaque quart d'heure débuté est due / every quarter of an hour started is due)

niveau 2 extérieur

niveau 1 et 0 couvert

Stationnement de courte durée
Fermeture du parking de minuit à 7H

Stationnement de longue durée

1 heure		0 €
1 à 4 heures	par quart d'heure	0,50 €
de 4 heures à 8 heures	par quart d'heure	0,45 €
au-delà de 8h	par heure	0,50 €

15 minutes		0 €
15min à 4 heures	par quart d'heure	0,50 €
de 4 heures à 8 heures	par quart d'heure	0,45 €
au-delà de 8h	par heure	0,50 €

Durée du stationnement	tarifs indicatifs
1 h	0 €
2 h	2 €
3 h	4 €
4 h	6 €
5 h	7,80 €
6 h	9,60 €
7 h	11,40 €
8 h	13,20 €

Gratuité de 17h à 7h les vendredi et samedi Hors période de vacances scolaires		0 €
Durée du stationnement	tarifs indicatifs	
1 h		1,50 €
2h		3,50 €
3h		5,50 €
7h		12,90 €
8h		14,70 €
24h (y compris période de gratuité)		15,70 €
24h (hors période de gratuité)		22,70 €
7 jours		80,70 €

Gratuité aux personnes à mobilité réduite (niveau 2 uniquement) sur présentation de la carte GIC-CIC au bureau d'accueil parking / Free to persons with reduced mobility (level 2 only) on presentation of the GIC-CIC card at the parking desk

TICKET PERDU / LOST TICKET 90,00 €

abonnements

7 jours	60 €
30 jours	200 €
60 jours	300 €
90 jours	400 €
Saison	500 €

carte à décompte

360 heures	150,00 €
rechargeable	10,00 € par 24 heures

FORFAITS / PACKAGES (7x24 heures consécutifs / 7X24 consecutive hours)
uniquement dans les niveaux couverts permet de rentrer et sortir à volonté

A souscrire en caisse automatique ou à l'accueil parking dès votre arrivée sous réserve de places disponibles

To subscribe to automatic deposit or to the reception parking upon arrival subject to

horaire d'ouverture bureau d'accueil parking niveau 0 (RDC):		
Du lundi au vendredi		de 15h00 à 18h00
Le samedi	de 9h00 à 12h00	de 13h30 à 19h00
Le dimanche	de 9h00 à 12h00	de 15h00 à 18h00
En cas de panne ou de mauvais fonctionnement une présence est assurée 7/7		
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00		
Renseignement: 09 61 38 89 09 ou parkingrisoul1850@mairie.derisoul.com		

Règlementations:

Les usages circulent à leurs risques et périls, L'utilisation de ce parking donne droit au stationnement du véhicule mais ne constitue nullement un droit de garde de ce véhicule, de ses accessoires et des objets laissés à l'intérieur,



espèces

tarifs applicables au 20/11/2020